

Châtelleraut : 50.000 € de prix au concours Créa'Vienne

Publié le 31/01/2018 à 12:16 | Mis à jour le 31/01/2018 à 18:44



Le lancement du concours a eu lieu ce mercredi matin à la MACC devant les élus et les partenaires.

© *Franck Bastard*

Le lancement du concours d'entrepreneurs Créa'Vienne a eu lieu ce mercredi matin à Châtelleraut. Cette année, 50.000 € de prix seront distribués aux créateurs et repreneurs d'entreprise.

Le lancement officiel de la **11e édition du concours Créa'Vienne** a eu lieu ce mercredi 31 janvier en fin de matinée, dans les locaux de la **MACC** à Châtelleraut, un des partenaires.

Créé en 2007, ce concours de créateurs et repreneurs d'entreprise est porté par le CEI (centre d'entreprise et d'innovation) de la Vienne, en relation avec les agglomérations de Poitiers et de Châtelleraut, ainsi que la pépinière René-Monory (Châtelleraut) et le Radec (regroupement d'acteurs pour le développement économique de Châtelleraut).

Doté de 50.000 € de prix , en numéraire (5.000 € maxi) et en services, Créa'Vienne s'adresse à **tous les porteurs de projets et à toutes les formes juridiques d'entreprise**, à condition qu'elles soient immatriculées dans la Vienne ou prévoient de s'y installer.

Les entreprises doivent être âgées de moins de 3 ans (en l'espèce après le 1er janvier 2015).

Les objectifs du concours, selon les mots des intervenants participant ce matin au lancement, sont de "**développer la richesse économique** du territoire en soutenant les jeunes entreprises, valoriser l'innovation, favoriser la création d'emploi et l'implantation dans la Vienne".

En 2017, 70 dossiers ont été sélectionnés parmi une centaine de projets pour sept lauréats primés.

Les **inscriptions** au concours sont ouvertes du **jeudi 1er février au 31 mars**.

Le jury se réunira les 15 et 16 mai prochains. La remise des prix aura lieu le 7 juin.

Inscriptions sur le site [Créa'Vienne](http://creavienne.fr).